

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 5 juin 2025

Vigilance sécheresse dans l'Indre

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 5 juin dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

L'année 2024 a été exceptionnellement pluvieuse et a permis de considérablement améliorer la situation hydrologique après plusieurs années de sécheresse. L'hiver 2025 a lui aussi été humide mais depuis la fin avril, la situation a radicalement changé dans le Nord de la France et l'Indre n'y échappe pas. Il n'est tombé que 27 mm en moyenne dans le département en mai 2025 soit un déficit supérieur à 60 %. Sur les 20 dernières années, seules les années 2011 et 2022 ont connu des mois de mai plus secs avec 25 mm. Ce mois est habituellement le plus humide de l'année.

Une sécheresse de surface s'est installée durablement avec des sols très secs alors que les besoins de la végétation sont importants durant cette période. Les prévisions météorologiques n'envisagent aucune amélioration et les pluies de cette semaine sont restées anecdotiques. Les débits des cours d'eau ont donc baissé dans le département en particulier sur les bassins de la Bouzanne, l'Indre Amont et la Ringoire où le débit a même franchi le seuil d'alerte. La situation est bien meilleure pour les nappes phréatiques qui, moins sensibles aux changements météorologiques, présentent encore des niveaux très satisfaisants.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 7 juin 2025 à 00h**, pour les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Ensemble du département à l'exception de la Ringoire
ALERTE	Ringoire
ALERTE RENFORCÉE	
CRISE	

La situation du département de l'Indre reste meilleure qu'en 2022 et 2023 mais appelle à la vigilance puisque les prévisions météorologiques anticipent un début d'été sec. Il convient d'adopter collectivement des efforts de sobriété pour l'équilibre des usages de l'eau.

Des contrôles du respect des restrictions sur les bassins placés en alerte seront mis en œuvre par les agents de la police de l'eau.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.